



RECU EN PREFECTURE
Le 19 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Gueric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOU à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 45 - SLIME (service local d'information à la maîtrise de l'énergie) - Extension du service de la Ville au territoire de Grand Besançon Métropole et à la Communauté de Communes du Doubs Baumois

SLIME (service local d'information à la maîtrise de l'énergie) - Extension du service de la Ville au territoire de Grand Besançon Métropole et à la Communauté de Communes du Doubs Baumois

Rapporteur : Mme l'Adjointe VIGNOT

	Date	Avis
Commission n° 3	27/11/2019	Favorable unanime

Contexte

Dans le cadre de la Stratégie Climat Air Energie 2016-2020, la Ville de Besançon s'est engagée à lutter contre le phénomène de précarité énergétique et à réduire les risques associés pour la santé. Cet engagement se traduit depuis 2016 par la mise en place du dispositif SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie) encadré par le CLER (Réseau pour la transition Energétique), une association française, agréée pour la protection de l'environnement.

Ainsi, la Ville de Besançon a été retenue par le CLER en mars 2019 pour poursuivre le SLIME jusqu'à fin 2020 avec une convention qui définit les modalités de partenariat et notamment les conditions de financement accordé par le CLER à la Ville pour la mise en œuvre de cette mission.

Pour rappel, cette mission consiste à accompagner les ménages en situation de précarité énergétique à mieux gérer leur consommation et facture d'énergie. Cet accompagnement se traduit par une visite à domicile avec la réalisation d'un diagnostic socio-technique, des conseils sur les Eco-gestes et la remise gratuite d'un kit d'économie d'énergie.

Parallèlement à l'action de la Ville, durant l'hiver 2018-2019, Grand Besançon Métropole et la Communauté de Communes Doubs Baumois (CCDB) ont conduit ensemble une expérimentation axée sur le repérage des ménages en situation de précarité énergétique en milieu rural.

Les enseignements de cette expérimentation incitent GBM et la CCDB à étendre ce service sur leur territoire.

Par ailleurs, 3 autres partenaires souhaitent s'engager dans cette action collective :

- Celsius, délégataire du chauffage urbain qui dans le cadre du contrat de DSP du réseau de chauffage urbain de Planoise, s'est engagé à renforcer la mission de conseils énergétiques sur ce quartier autour de la double problématique de faire connaître le chauffage urbain et encourager l'adoption d'éco-gestes
- GRDF, qui s'engage auprès de GBM à accompagner une action visant la sécurité et la lutte contre la précarité énergétique
- le Club FACE qui mène déjà des actions dans ce domaine depuis de nombreuses années et qui propose de porter une partie de l'animation du dispositif SLIME.

Ainsi il est proposé :

- de signer un avenant à la convention avec le CLER pour étendre le territoire d'application du SLIME à Grand Besançon Métropole et à la CCDB,
- de signer un partenariat avec le club FACE (Fondation Agir Contre l'Exclusion) pour répondre au développement de la mission avec la mise à disposition de deux agents.
- **Organisation de la mission et partenariat avec le club FACE**

Le contrat SLIME pour la Ville de Besançon fixe un objectif de 122 diagnostics réalisés chaque année. L'élargissement du territoire et le renfort sur Planoise augmenterait cet objectif à 240 diagnostics par an.

Un chargé de visite peut réaliser environ 150 diagnostics par an, l'extension du SLIME et son renforcement sur Planoise nécessiteraient alors le recrutement de deux postes supplémentaires. Notons que le repérage en milieu rural implique un temps important de mobilisation de réseau et de communication.

Sur le périmètre de Grand Besançon Métropole (y compris sur la Ville de Besançon avec un focus sur Planoise) et de la CCDB, cette mission de lutte contre la précarité énergétique pourrait être réalisée par une équipe de trois personnes :

- l'agent de la DME déjà en poste, assurant une partie des visites, mais surtout la coordination du dispositif : interventions à domicile, actions de sensibilisation, animation du réseau de professionnels (énergie, santé, social...) et de celui des détecteurs de terrain (CMS, CCAS, magasins de bricolage, médecins, collègues...),
- deux salariés du Club Face réalisant des visites à domicile et des actions de sensibilisation auprès du public visé, avec deux profils complémentaires : l'un plus animateur, l'autre davantage social. Pour une cohérence et une efficacité du service, ces deux personnes seraient hébergées par la Ville dans les locaux de la DME, au sein du service Etude et Prospective.

Ce nouveau partenariat avec le Club Face entre dans la mission du club d'entreprises. Réunissant localement une soixantaine de sociétés, celui-ci promeut la responsabilité sociale et environnementale au sein des entreprises. Deux de ses adhérents, GRDF et Celsius, délégataire du chauffage urbain de la Ville, sont d'ores et déjà prêts à contribuer au financement de cette action de lutte contre la précarité durant 5 années (2020-2024) ; d'autres seront invités à abonder ce budget pour les années suivantes, notamment pour permettre la réalisation de petits travaux au domicile des ménages accompagnés.

Ce partenariat nécessite la signature d'une convention quadripartite entre Ville de Besançon, GBM, CCDB et Club Face qui portera sur :

- la coordination du dispositif par la Ville de Besançon et la mise à disposition des locaux et de moyens liés à l'activité (bureau, véhicule, poste informatique),
- les contributions financières de chaque partenaire,
- l'extension du périmètre d'intervention du SLIME au territoire GBM et CCDB,
- le recrutement de deux agents par le Club Face pour répondre à cette mission.

Ce dispositif sera piloté par un comité de pilotage réunissant les quatre signataires de la convention, ainsi qu'un comité technique regroupant les services afférents. Autant que de besoin et selon les actions conduites, ce dernier pourra être élargi aux acteurs locaux partenaires.

Montage financier

Ce dispositif fonctionnant avec 3 postes, repose sur la réalisation de 240 diagnostics cofinancés par le CLER selon le budget prévisionnel annuel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Charges de personnel	111 565 €	CLER	76 800,00 €
Visites à domicile	16 960 €	CELSIUS	23 250,00 €
Formation des chargés de visite	2 400 €	GRDF	20 000,00 €
Communication	5 000 €	Ville de Besançon	11 857,50 €
Gestion administrative et encadrement (FACE)	9 250 €	GBM	5 928,75 €
		CCDB	1 338,75 €
		FACE	6 000,00 €
TOTAL	145 175 €	TOTAL	145 175,00 €

Le reste à charge pour les 3 collectivités est de 19 125 € par an répartis selon le nombre de ménages par territoire :

	Nombre de ménages	Nombre de diagnostics à réaliser	Répartition entre les collectivités	Reste à charge
Ville de Besançon	61 101	149	62 %	11 857,50 €
Hors Ville de Besançon	31 000	74	31 %	5 928,75 €
CCDB	6 849	17	7 %	1 338,75 €
Total	98 950	240	100 %	19 125,00 €

Si les objectifs des 240 diagnostics annuels n'étaient pas réalisés, chaque collectivité prendrait à sa charge la différence financière correspondant à son territoire.

En lien avec les engagements sur 5 ans de Celsius et GRDF, membres du Club Face, cette convention quadripartite est proposée pour une durée de 5 ans du 01/01/2020 au 31/12/2024. Notons que le CLER est en cours de négociation avec l'Etat pour prolonger le dispositif du SLIME d'une année supplémentaire a minima, c'est-à-dire jusqu'au 31/12/2021. Si les financements SLIME n'étaient pas reconduits, la convention deviendrait caduque.

De plus, la Ville reçoit un financement via le CLER, association qui coordonne le SLIME à l'échelle nationale. Ce financement est de 320 € par ménage ayant bénéficié du dispositif. Cela porte la subvention de la Ville de Besançon à FACE à 16 452,50 € qui sera prise en charge sur les crédits existants de la ligne de crédit 65.93.6574.30900.

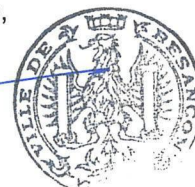
A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide :

- de se prononcer favorablement sur le versement d'une subvention de fonctionnement de 16 452,50 € au club FACE pour 2020, ainsi que pour les exercices 2021 à 2024,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer :
 - . l'avenant à la convention pour la mise en œuvre d'un Service Local d'Intervention pour la Maitrise de l'Energie (SLIME),
 - . et la convention quadripartite entre Ville de Besançon, GBM, CCDB et Club Face et à en mettre en œuvre les dispositions.

Mme PRESSE et M. FOUSSERET, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,


Danièle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 2